

Suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **68 (1980)**

Heft [6]

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Projet de revision du CCS (effets du mariage)

Le nom de famille

On se rappelle (voir FS d'avril 1980) que M. Hegnauer avait déjà proposé un amendement au projet du Conseil fédéral tendant à permettre aux femmes de garder leur citoyenneté d'origine tout en acquérant celle de leur mari.

Il propose dans un nouvel article (NZZ 25 avril) un autre amendement au sujet du nom de famille :

- chaque époux garderait son nom
- chacun cependant pourrait ajouter le nom de son conjoint au sien, les femmes pouvant en outre utiliser seulement le nom de leur mari
- ce droit subsisterait, en cas de dissolution de l'union conjugale, jusqu'au moment d'un nouveau mariage, mais en cas de divorce le juge pourrait le retirer pour des motifs graves.

L'argent du ménage

De son côté, Mme Lise Bener, docteur en droit, Coire, reprend (NZZ 30 avril) une suggestion faite par l'ASF : que la part du revenu familial attribué au conjoint qui s'occupe du ménage, soit définie comme bien séparé, dont la libre disposition ne puisse pas lui être retirée.

Ajoutons que la commission du Conseil des Etats chargée d'étudier le projet du Conseil fédéral semble avoir été « plus libérale » que celui-ci, mais les détails manquent encore.

Administration fédérale

Allocations familiales

Sur intervention du syndicat des fonctionnaires, l'Office du personnel a admis que les allocations familiales et de résidence soient attribuées à une femme — comme elles le seraient à un homme — lorsque le mari n'a pas d'activité lucrative, mais s'occupe du ménage.

Bâle

Controverses linguistiques

Le Conseil d'Etat refuse d'abolir le « Fräulein » dans l'administration, de crainte de se trouver pris dans l'imbricatio des controverses linguistiques qui sévissent (?) aux Etats-Unis : Faut-il remplacer *mankind* par *humankind*, *manhood* par *adulthood*, etc. ? Le Conseil d'Etat craint qu'on en arrive à parler de *Personhattan* pour *Manhattan*, de *girlcott* pour *boycott*, ou de *countessdown* pour *countdown*... (sic ; ce n'est pas une Schnitzelbank du dernier carnaval).

Saint-Gall

Une présidente

Pour la première fois une femme, la conseillère radicale Johanna Nüesch-Winzler présidera le Grand Conseil pendant la législature 1980-1984. Nos félicitations.

Vaud

Pour les femmes étrangères

L'association, fondée en 1978, « Centre femmes étrangères-femmes suisses » a maintenant à Lausanne des consultations gratuites en italien, espagnol et turc, sur les problèmes santé, travail, famille, formation, écoles, droits. (Rue Beau-Séjour 15, Lausanne, tél. 021 23 77 87)

Perle Bugnion-Secretan

Genève

Un jubilé d'or

Les 7 et 8 juin, le Club de Genève des Soroptimistes fêtera son jubilé d'or : événement important puisque le Club de Genève est, du haut de ses 50 ans, le plus ancien de Suisse ! Plusieurs manifestations sont prévues, visites, banquet, et l'octroi de deux bourses à des céramistes genevoises de talent, Mmes Claude Presset et Aline Favre. En outre le Soroptimist-Club genevois a offert à la Nouvelle Roseraie, maison de vacances pour personnes âgées, une installation de vidéo-cassettes.

Nous reparlerons plus longuement dans le prochain numéro de ce beau jubilé, et de ses festivités.

Zonta-Club

en pleine évolution

L'Union des clubs Zonta de Suisse a tenu ses assises annuelles à Genève au début de mai. Cette assemblée coïncidait avec les manifestations du club de Genève qui fêtait son 20^e anniversaire.

Deux mots de ce vingtième anniversaire : ce fut une réussite. Un gala, une tombola, un buffet géant, une ambiance extraordinaire, les trente membres du Zonta-club de Genève avaient vu grand, avec raison. Le but de ce branle-bas ? Réunir des sommes importantes afin d'aider les sourds. Une recette estimée provisoirement à Fr. 40 000.— a été enregistrée. Des appareils ont été offerts à des mères sourdes pour qu'elles perçoivent les pleurs de leurs bébés. Mais le poste le plus important du budget de la fête sera affecté à l'achat de téléscrits, ces appareils merveilleux qui permettent aux mal-entendants de comprendre autrui. Notons que les bénéficiaires de l'opération participaient eux aussi au gala et qu'ils ont manifesté leur reconnaissance aux zontiennes en leur offrant à chacune une rose.

Un téléscrit offert aux sourds et aphones



Nouvelle présidente suisse

L'Union des clubs Zonta de Suisse a élu une nouvelle présidente pour une période de deux ans, Mme Elisabeth Widmer de Lucerne. Elle succédera à Mme Jeanne Billeter de Neuchâtel. La vice-présidente est une Romande, Mme Françoise Chaulmontet de Lausanne.

La présidente sortante présidait les débats. Elle rappela l'effort important qu'a consenti le Zonta pour l'Année de l'enfant, principalement par des dons à des institutions colombiennes créées par l'UNICEF en faveur des mères et des enfants des bidonvilles de Bogota. Les fonds des bourses pour étudiantes ont été régulièrement alimentés.

Sur le plan national, il faut signaler la parution imminente d'un livre en langue romanche à l'usage des enfants en âge préscolaire dans les Grisons. Cet ouvrage illustré sera également un précieux instrument entre les mains des mères de langue romanche. Il est financé par les clubs. Mme Billeter a encore retracé les activités des clubs ; elles sont multiples tant au sein des clubs que sur le plan local et national.

Un nouveau club démarre à Fribourg ; un autre est en voie de réalisation à Bienne. Ces deux nouveaux venus porteront à douze le nombre des clubs en Suisse.

A.M. Steullet

Pro Familia

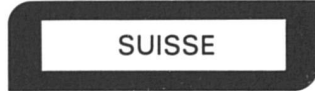
Assemblée générale

Gabrielle Nanchen parlait à Genève le samedi 19 avril à l'occasion de l'Assemblée générale de Pro Familia (Fédération suisse). De nombreux problèmes ont été soulevés, dont la protection des assurances sociales, encore insuffisante, l'AVS et le deuxième pilier, le congé parental etc. Concernant plus particulièrement les femmes, Gabrielle Nanchen a suggéré que l'AVS prenne en considération le travail ménager, de même qu'il ne devrait pas y avoir de discriminations entre les travailleurs rémunérés ou non pour bénéficier des protections de l'assurance-accidents. Selon le même principe, les assurances-maladie ne devraient pas être plus chères pour les femmes ; enfin Mme Nanchen voit dans l'acceptation de l'initiative populaire pour une meilleure protection de la maternité, la solution à une des failles importantes de nos assurances sociales.

Concernant l'assurance-chômage, Mme Nanchen voudrait qu'elle puisse favoriser la réinsertion professionnelle de toutes les femmes. Les délégués de Pro Familia ont déploré pour leur part que les allocations familiales ne soient pas compensées en cas de chômage, que l'assurance ne couvre pas les travailleurs (et travailleuses en très grand nombre !) à domicile, et aussi que cette même assurance ait réduit le pourcentage de ses prestations.

C. Chaponnière

Nouvelles de l'ASF



Assemblée générale de l'Alliance le 26 avril à Berne

Les sociétés féminines suisses se sont réunies le 26 avril dans l'immense salon de l'Hôtel Bellevue à Berne, et les déléguées de près de 390 000 femmes étaient assises sous les lustres solennels et les lambris, sous la présidence de Mme Evelina Vogelbacher-Stampa.

Les sujets de discussion n'ont pas manqué : dans les problèmes budgétaires, « Femmes Suisses » et « mir Fraue » n'ont pas été oubliées, et l'assemblée a voté une subvention montée à Fr. 1000.— de plus, soit Fr. 10 000.— pour le budget 1980. Espérons que nous verrons une fois cette somme partagée en deux selon la loi de Salomon, fraternellement entre les deux magazines.

L'ASF s'est penché ensuite sur les problèmes des caisses-maladie, du fait que les primes soient de plus en plus élevées, que ces primes soient la majeure partie du temps plus élevées pour les femmes que pour les hommes. L'ASF étudie également la question de la répartition des tâches ménagères entre hommes et femmes dans le ménage, et celle des accidents à domicile qui coûtent de plus en plus cher à la communauté. Une brochure illustrée a d'ailleurs été distribuée largement.

Le sujet majeur de cette assemblée a été le problème de la drogue chez les enfants et les jeunes. Le comité de l'ASF a présenté un projet de résolution tendant à lutter contre ce problème qui n'est pas de droit pénal, mais de politique sociale et de pédagogie thérapeutique. L'ASF s'est adressée aux cantons dans ce projet de résolution, en demandant instamment d'élargir les possibilités de thérapie pour la lutte contre la drogue. Elle demande que l'on tienne particulièrement compte de : la prévention sous forme d'éducation d'hygiène, la création d'un nombre suffisant de centres d'information avec personnel spécialisé ; création de cliniques spécialisées, de communautés d'habitation et d'extension de la prise en charge ultérieure aux traitements. Enfin, du renforcement et amélioration de la formation de la police de la drogue.

Cette résolution a été votée et nous en recevrons le texte définitif très prochainement. Les présidentes de centres de liaison romands ont proposé un amendement tendant à considérer la possibilité de la remise de certaines dettes (créances compensatrices et droits de douane) qui écrasent un ex-drogué et lui enlèvent tout courage au moment de reprendre une vie active. Cet amendement fera encore l'objet de discussions.

Dans le domaine de la prévention, l'ASF est en train d'éditer en trois langues une brochure s'adressant aux parents, et les informant de l'attitude à prendre si leurs enfants se droguent ou sont sur le point d'être influencés. Cette brochure (en français « Et si mon enfant se droguait ? ») conseille et déculpabilise des parents soit aveuglés à ce qui se passe, soit trop affolés.

Une heure avec nos parlementaires

A propos de l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes, l'ASF avait invité plusieurs de nos parlementaires féminines sur le podium, dont Mmes Elisabeth Kopp (Zurich), Liselotte Spreng (Fribourg), les conseillères nationales Josi Meier (Lucerne) et Gertrud Spiess (Bâle), Yvette Jaggi (Vaud) et, enfin, Mme Ruth Reusser, chef de section du Département de Justice et Police fédéral.

1981

Ce sera un anniversaire très fêté en Suisse, les dix ans du droit de vote des femmes en Suisse. Cette date fameuse du 7 février sera célébrée à Bâle dans les salles de la Foire annuelle, et diverses conférences, expositions, tables rondes, etc., auront lieu à ce moment-là.

Alors rendez-vous à cette grande foire des associations féminines le 7 février 1981 !

Bvd Weid

Don de la Fête Nationale

Don de la Fête Nationale : en 1979, 3,7 millions ont été distribués aux cinq organisations faitières féminines pour leurs activités d'utilité publique. En 1980, le produit de la collecte sera affecté au développement des chemins pédestres et à l'aide individuelle aux mères : subsides pour séjours de convalescence, cures, services d'aides familiales, etc., pour autant que les caisses maladie ne prennent pas ces frais à leur charge.

P. B.S.

SUISSE

Les femmes dans l'armée ?

Tel a été le sujet qu'ont discuté plus de 120 femmes socialistes réunies à Berne le samedi 10 mai.

Le but de cette journée était en premier lieu de prendre position contre un service national obligatoire tel que le propose l'Alliance de sociétés féminines suisses dont deux représentantes étaient présentes pour expliquer leur position. De la discussion, j'ai relevé que :

Les femmes socialistes se sont farouchement opposées à un service obligatoire pour les femmes. Elles reprochent à l'ASF d'avoir été télé-guidée par le Département militaire fédéral. Les représentantes de l'ASF ont farouchement démenti ce point de vue.

L'égalité des devoirs n'implique pas l'égalité dans l'obligation de servir. Les femmes accomplissent déjà bien assez de travaux gratuits dans le ménage, l'éducation, sans oublier la maternité. Quelques participantes ajoutèrent encore : « quand nous aurons l'égalité des droits, alors seulement nous serons d'accord d'entrer en matière pour les devoirs » !

Les femmes socialistes ne veulent rien avoir à faire avec l'armée. L'armée est, par essence, machiste, anti-féministe et porte en elle la violence, la hiérarchie... bref l'assemblée du 10 mai apparaissait comme très antimilitariste.

Propositions diverses

Certaines participantes proposent un service volontaire à la communauté qui comporterait une formation civique, sociale et pacifiste, d'autres estiment nécessaire de concevoir un statut de la femme comme devrait exister un statut de l'objecteur de conscience, d'autres encore rappellent les possibilités existantes : protection civile, cours de Croix-Rouge, samaritains... mais on reproche à ce qui existe d'être trop négatif, comme de préparer à la survie, à la catastrophe. Les femmes en ont assez de réparer, de servir, d'être les perpétuelles complémentaires. Elles préféreraient une éducation à la paix, à une vie équilibrée, écologique...

Les ultra-égalitaristes, enfin, proposent un service militaire mixte dont les pères ou mères s'occupant d'enfants en bas âge seraient déchargés...

Pour conclure, je reprendrai certains passages de la conférence de Félicien Morel, syndicaliste, conseiller national et capitaine. L'armée n'est qu'un élément de notre sécurité, mais il y en a d'autres, tels que notre politique extérieure, l'aide au développement, la sécurité sociale, le bon fonctionnement de nos institutions démocratiques, etc. et j'ajouterai que c'est sans doute dans ces domaines extramilitaires que les femmes ont un rôle à jouer en tant que femmes pour œuvrer à la paix et à l'harmonie.

Jacqueline Berenstein-Wavre

L'égalité des droits entre hommes et femmes

Le comité de l'Initiative catégorique : Pas de retrait avant la décision définitive des chambres fédérales

En vue de son audition le 2 mai 1980 auprès de la Commission du Conseil national chargée d'étudier l'Initiative et le contre-projet sur l'égalité des droits entre hommes et femmes, le comité de l'initiative a décidé de n'entrer en matière sur un éventuel retrait de l'Initiative que lorsqu'il connaîtra la décision définitive des Chambres fédérales sur le texte d'un contre-projet.

Avant cette date, un retrait éventuel de l'Initiative est impensable.

Le comité de l'Initiative rappelle que pour lui un des points principaux, parce que concret, de l'Initiative est : « L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale ».

Parce que les femmes en ont assez d'attendre, le comité d'Initiative désire qu'un délai d'application soit maintenu.

Le Comité de l'Initiative pour l'égalité des droits entre hommes et femmes.
Communiqué de presse du 2 mai 1980

ATTENTION ATTENTION ATTENTION

C'est durant la session de juin des chambres fédérales (sans doute le 12 juin dès 9 heures) que se discuteront l'initiative et le contre-projet sur l'égalité. Mesdames surveillez les journaux et venez nombreuses dans les tribunes du Conseil national pendant la discussion. C'EST TRÈS IMPORTANT.